



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication :

0 197 828
B1

⑫

FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN

⑯ Date de publication du fascicule du brevet :
04.05.88

⑮ Int. Cl.⁴ : **B 65 D 77/30, B 65 D 33/14**

⑯ Numéro de dépôt : **86400590.5**

⑯ Date de dépôt : **19.03.86**

⑯ Sachet de conditionnement et de présentation.

⑯ Priorité : **21.03.85 FR 8504357**

⑯ Titulaire : **C.Q.M. Société à responsabilité limitée
Avenue Henri Fabre
F-84350 Courthezon (FR)**

⑯ Date de publication de la demande :
15.10.86 Bulletin 86/42

⑯ Inventeur : **Dechirot, Jean-Pierre
3, avenue Charles de Gaulle Baian
F-08200 Sedan (FR)**

⑯ Mention de la délivrance du brevet :
04.05.88 Bulletin 88/18

⑯ Mandataire : **Gérardin, Robert Jean René
Cabinet Robert Gérardin 3A, avenue Georges Clémenceau Boîte Postale 2 719
F-51055 Reims Cédex (FR)**

⑯ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

⑯ Documents cités :
**CH-A- 317 488
DE-A- 2 055 128
FR-A- 2 451 866
GB-A- 1 010 738**

EP 0 197 828 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

L'invention concerne un sachet de conditionnement et de présentation à fond ouvrant.

Il existe actuellement deux modèles de sachets de conditionnement et de présentation, sur meubles-présentoirs, de petites quantités de produits de quincaillerie qui ont, en commun, l'utilisation d'un sachet en matière plastique transparente, mais qui diffèrent par leur mode de fermeture et leur moyen de suspension aux broches de présentoir.

Sur le modèle le plus courant, le sachet est fermé par l'intermédiaire d'un cavalier en carton, muni d'une perforation permettant le passage d'une broche, et de quelques agrafes réparties sur toute la largeur du sachet. Ce modèle de sachet offre l'avantage de permettre, par l'intermédiaire du cavalier en carton, imprimé à cet effet, d'informer les acheteurs sur le contenu du sachet, mais présente, par contre, l'inconvénient d'exiger, pour son ouverture, la séparation définitive du sachet de son cavalier en carton par arrachage des agrafes ; sans possibilité de refermeture du sachet et d'identification ultérieure des produits qu'il contient lorsque, comme c'est très souvent le cas, ceux-ci ne sont pas utilisés lors du premier prélevement. Il en résulte un gaspillage important et une gêne évidente pour les utilisateurs. Conscients de ce problème, certains conditionneurs ont imaginé de munir le sachet d'un système de fermeture à pression, permettant de multiples prélevements sans risque de gaspillage. Toutefois, ce mode de réalisation exclut la possibilité de munir le sachet d'un cavalier en carton subsistant après la première ouverture, aussi les indications concernant le produit sont-elles, dans ce cas, imprimées sur un rectangle en carton coloré introduit dans le sachet au moment de son remplissage : ce qui nécessite une manipulation assez délicate, qui ne garantit pas pour autant la conservation dans le temps de ce support d'information.

On connaît déjà un sachet de conditionnement et de présentation correspondant au préambule de la revendication 1 (brevet allemand DE-A-2055128). Il est constitué d'une poche fermée par un rabat muni d'un bouton pression. Il peut être accroché à une tringle par l'intermédiaire d'un crochet amovible pouvant être fixé indifféremment du côté de l'ouverture à rabat ou à l'opposé de celle-ci. Avec un tel moyen de fermeture le bouton pression supporte tout le poids du contenu et aucune garantie n'est offerte contre l'ouverture inopinée du sachet. A cela, s'ajoute que ce mode de fermeture se prête mal au conditionnement et à la présentation de petits articles très fins tels que des épingle, des petites vis ou des petits clous ; car ceux-ci peuvent s'échapper à l'extérieur par les petits interstices qui existent inévitablement dans les coins du rabat, au niveau de la pliure, ou par les orifices préperforés aux deux extrémités du sachet, destinés à permettre le passage de l'épingle de fixation

du crochet amovible.

On connaît également, par le brevet GB-A-1010738, un sachet comportant en partie supérieure un dispositif de fermeture et d'ouverture réutilisable laissant subsister en partie supérieure un volume fermé délimité par le film constituant le sachet. Le film est muni d'une double ligne de perforations afin de pouvoir déchirer facilement cette partie supérieure du film et accéder au dispositif de fermeture et d'ouverture réutilisable. Un tel sachet ne conserve pas les informations concernant les produits du sachet et rend impossible toute suspension ultérieure puisque la partie supérieure est totalement désolidarisée du sachet.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients. L'invention, telle qu'elle est caractérisée dans les revendications, résout le problème consistant à créer un sachet de conditionnement et de présentation pouvant être ouvert sans avoir à désolidariser la languette ou le cavalier assurant la fermeture initiale et permettant l'accrochage, puis refermé et ouvert, au gré de l'utilisateur, sans risque de gaspillage, avec conservation dans le temps d'un maximum d'informations concernant le produit, tout en bénéficiant des avantages du cavalier.

Ce sachet se caractérise principalement en ce qu'il comporte, du côté du fond, un dispositif de fermeture à pression linéaire, constitué d'éléments profilés, s'encliquetant l'un dans l'autre, occupant toute la largeur du sachet, et une ligne de rupture à multiperforations, disposée entre le fond du sachet et le dispositif de fermeture à pression et en ce qu'il est fermé par thermosoudure et thermocollage directs et simultanés, sur une languette en carton revêtue, au préalable, d'une couche de polyéthylène comportant des informations et une perforation permettant le passage d'une broche de présentoir. Cette languette cartonnée et imprimée des deux côtés, par impression directe sur la couche de polyéthylène, en utilisant des encres polymérisables aux rayons ultra-violets. Le sachet est coloré sur l'une de ses faces.

Les avantages obtenus grâce à cette invention consistent essentiellement en ceci, que ce sachet à fond ouvrant se prête au conditionnement et à la présentation d'articles de quincailleries, même très petits et très fins, en offrant les mêmes garanties que les sachets à fond non ouvrant, tout en permettant cependant des prélevements ultérieurs par le fond, après élimination de la partie située en dessous de la ligne à multiperforations, sans risque de gaspillage ; tout en conservant les informations concernant le produit, puisque celles-ci figurent sur la languette et, éventuellement, sur la face colorée du sachet. Au total, ce sachet à fond ouvrant, se prête à une utilisation prolongée par l'utilisateur, compte-tenu des possibilités de stockage et d'informations qu'il offre et qu'il conserve.

L'invention est exposée ci-après, plus en détail, à l'aide de dessins représentant seulement un mode d'exécution.

La figure 1 représente une vue de face du sachet.

La figure 2 représente une vue de côté du sachet.

Les figures représentent un sachet de conditionnement et de présentation, à fond ouvrant, comprenant essentiellement le sachet 1 comportant un dispositif de fermeture à pression linéaire 2 séparé du fond 1a du sachet par une ligne de rupture à multiperforations 3. La partie supérieure 1b du sachet 1 est fermée par l'intermédiaire d'une languette 4 revêtue d'une couche de polyéthylène 5 comportant des indications 6 et une perforation 7 permettant le passage d'une broche de présentoir 8. La face arrière 1c du sachet est colorée.

Ainsi, comme on le voit, le sachet 1 est fermé et solidarisé à la languette 4 par une unique opération de thermosoudage et collage qui réunit les faces avant et arrière du sachet et soude celui-ci sur le derrière de la languette 4 par l'intermédiaire de la couche de polyéthylène 5, dont la languette 4 a été préalablement revêtue.

La languette 4 étant préalablement imprimée, il s'est avéré nécessaire de rechercher des encres résistant à la chaleur appliquée lors de l'opération de thermosoudage, de façon à éliminer tout risque d'altération. Le choix a porté sur des encres polymérisables aux rayons ultra-violets.

Le fond du sachet étant muni d'un dispositif de fermeture à pression linéaire 2, séparé du fond 1a par une ligne de rupture 3, il suffira d'éliminer le fond 1a en déchirant le sachet 1 sur toute sa largeur au niveau de la ligne de rupture 3 pour accéder aux unités de produits contenues dans le sachet. L'utilisateur pourra donc, ainsi, prélever une ou plusieurs unités de produits puis refermer le sachet par l'intermédiaire du dispositif de fermeture à pression linéaire 2 comme il avait l'habitude de le faire sur certains sachets existants décrits plus haut, en ayant l'avantage de conserver à l'autre extrémité 1b du sachet 1 la languette 4 permettant d'identifier le produit, et de suspendre le sachet à un crochet ou à une broche en vue de l'utilisation ultérieure par multi-prélèvement des unités de produits restant.

La face arrière du sachet est colorée en vue de faciliter l'identification visuelle du produit (vis, écrous, etc.).

Le sachet décrit ci-dessus comme exemple, a été conçu pour être suspendu à une seule broche, mais rien ne s'oppose à l'utilisation de la même combinaison de moyens pour suspendre, à plusieurs broches, des sachets plus larges, dont la languette comporterait un nombre correspondant de perforations de passage de broche.

Revendications

1. Sachet (7) de conditionnement et de présentation à fond ouvrant, caractérisé en ce qu'il

comporte, du côté du fond (1a), un dispositif de fermeture à pression linéaire (2) et une ligne de rupture à multiperforations (3) située entre ce dispositif de fermeture à pression linéaire (2) et ce fond (1a) et en ce qu'il est fermé par thermosoudage et thermocollage simultanés sur une languette (4) revêtue d'une couche de polyéthylène (5) comportant des informations (6) et une perforation (7) permettant le passage d'une broche (8) de présentoir.

2. Sachet de conditionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que la languette en carton (4) revêtue de polyéthylène est imprimée des deux côtés en utilisant des encres polymérisables aux rayons ultraviolets.

3. Sachet de conditionnement et de présentation selon la revendication 1, caractérisé en ce que la face arrière (1c) du sachet (1) est colorée.

Claims

1. Display and packaging bag (1) having an opening bottom, characterised in that it comprises, at the bottom end (1a), a linear pressure closure device (2) and a multi-perforation breakage line (3) situated between the said linear pressure closure device (2) and the said bottom (1a) and that it is closed by simultaneous thermo-sealing and fusible printing for interlining, on a cardboard tongue (4) coated with a layer of polyethylene (5) comprising information (6) and a perforation (7) through which an arm (8) of the display unit can pass.

2. Packaging bag according to Claim 1, characterised in that the cardboard tongue (4) covered with polyethylene is printed on both sides, inks which can be polymerised in ultra-violet rays being used.

3. Display and packaging bag according to Claim 1, characterised in that the rear face (1c) of the bag (1) is coloured.

Patentansprüche

1. Verpackungs- und Ausstellungsbeutel (1) mis zu öffnendem Boden, dadurch gekennzeichnet, daß er auf der Seite des Bodens (1a) eine Schließeinrichtung (2) für linearen Druck und eine Reißlinie (3) mit Vielfachperforationen umfaßt, die zwischen dieser Schließeinrichtung (2) mit linearem Druck und dem Boden (1a) angeordnet ist, und daß er durch gleichzeitige Thermoschweißung und Thermoklebung auf einer Zunge (4) geschlossen wird, die mit einer Polyäthylen-schicht (5) überzogen ist, die Informationen (6) und eine Perforation (7) aufweist, welche den Durchtritt eines Präsentationshalters (8) gestattet.

2. Verpackungsbeutel nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die mit Polyäthylen beschichtete Kartonzunge (4) auf zwei Seiten bedruckt ist, indem man durch Ultraviolettrahung polymerisierbare Tinten verwendet.

3. Verpackungs- und Ausstellungsbeutel nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die vordere Fläche (1c) des Beutels (1) farbig ist.

FIG.1

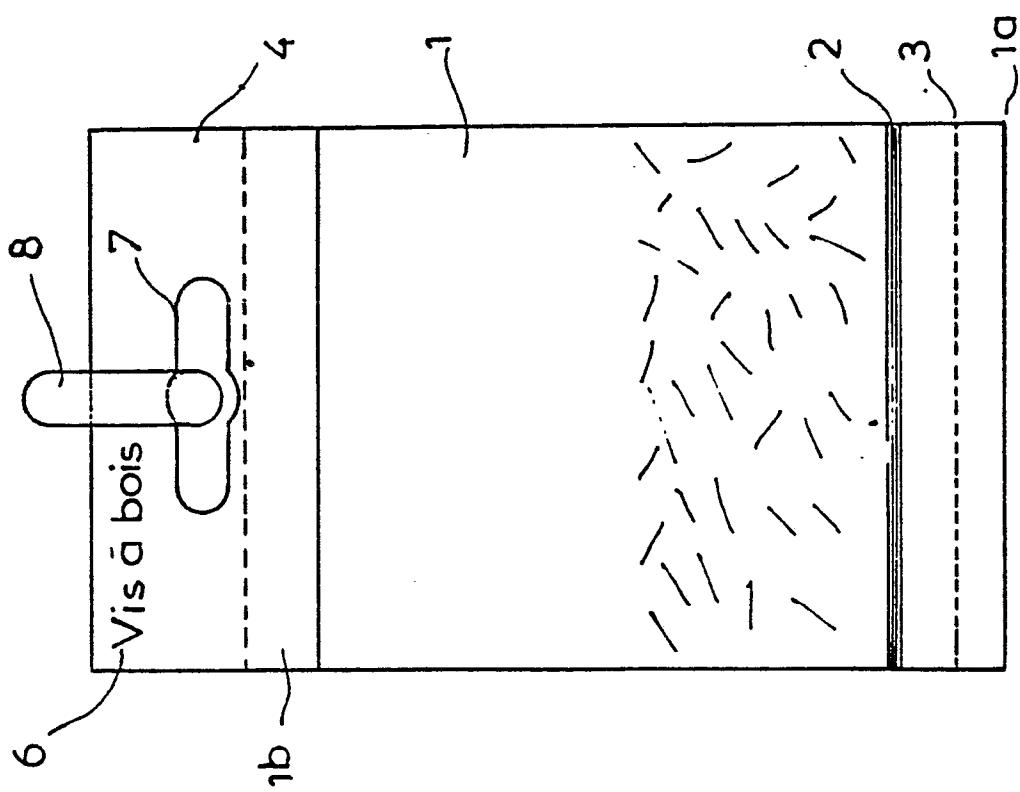


FIG.2

